

Département des Hautes-Pyrénées

MAIRIE de LALANNE-TRIE
65220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18/11/2022

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 09
Nombre de suffrages exprimés 09
VOTES : Contre 0 Pour 09
Date de la convocation : 13/11/2022

L'an deux mil vingt-deux et les dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LALANNE-TRIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GIRET Olivier, Maire.

Conseillers Municipaux Présents : Olivier GIRET, Jean-Michel COUGET, Adrian VIDAL, Mathieu LABRUNE, David ESPERON, Julien HERMELIN, Sylvain GLEYSSES, Gilles LABAT, Céline DONZAC,

Absents excusés : Gisèle TAPIE, Patricia GIRET,

Secrétaire de séance : Mathieu LABRUNE

OBJET : Actualisation des statuts de la Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac.

VU les articles L.5211-1 ; L.5211-41-3 et L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
VU l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2016 portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Trie et du Magnoac modifié ;
VU les délibérations des 6 et 21 décembre 2017 par lesquelles le conseil communautaire s'est prononcé sur les choix des compétences obligatoires et optionnelles qu'exercera la Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac à compter du 1er janvier 2018 ;
VU l'arrêté préfectoral n°65-2017-12-28-08 portant modification des statuts de la CCPTM ;
VU la délibération n° 2022-89 prise le 04 octobre 2022 par la CCPTM pour « actualisation des statuts de la CCPTM » ;
VU le projet de statuts à intervenir (pièce jointe) ;

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le nouveau projet de statuts de la CCPTM préalablement porté à la connaissance des conseillers et joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Olivier GIRET

